

CONCEPTION ET REALISATION D'UNE PISTE DE TYPE "PUMPTRACK"

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Mr le MAIRE.

Objet : Création et réalisation d'une piste de "pumptrack" au parc Signa, Maromme ville haute

Date et Lieu d'exécution : Réalisation entre le 27/05 et le 16/08/2019 - Parc Signa à Maromme

Mode de passation : Marché de travaux – Procédure adaptée suivant article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La collectivité se réserve le droit de négocier

Sous-traitance : autorisée

Visite obligatoire : deux visites communes sont organisées,

- le vendredi 5 avril 2019 à 14 h 30 (entrée du Parc Signa route de Duclair),

- le mardi 9 avril 2019 à 9 h (entrée du Parc Signa route de Duclair),

➤ sur rendez-vous pris auprès de Monsieur SANDU au 06 33 13 94 79 (ou en cas d'absence auprès du Service des Sports 02 32 82 22 19).

PROCEDURE DEMATERIALISEE

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :

➤ Sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

➤ Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique **Marchés publics**)

Conformément aux articles 38, 39,40, 41 et 42 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com> (copie de sauvegarde conseillée)

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

Vendredi 19 avril 2019 à 12 h 00

Critères d'attribution : Les critères ci-dessous seront pris en compte et après pondération, c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

1° Prix : 50 %

2° Mémoire technique détaillé : 40%

Proposition de la piste de Pumptrack avec projection 3D, plans, croquis

Qualifications, habilitations,

Fiches produits et matériaux,

Moyens humains et matériel dédiés

Modalités d'exécution, méthodologie.....

3° Planning détaillé d'intervention : 10 %

Elimination des candidats :

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.

Pièces justificatives à produire :

Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement.

Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le présent C.C.P., paraphé, signé.

Pièces obligatoires :

- DUME ou
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales visées à l'Article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- L'attestation de visite dûment complétée et signée,
- Un mémoire technique complet et détaillé
 - ❖ Proposition technique et financière de la piste de pumptrack avec croquis, plan projection 3 D, tout document permettant de définir le projet proposé
 - ❖ Note méthodologique indiquant toutes les phases de la réalisation, les moyens humains et matériel dédiés, qualifications, habilitations, fiches produits
- Planning de réalisation détaillé

Autres documents demandés :

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 5 ans.

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS : Service des Affaires Générales et Juridiques –
Secteur Commande publique Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr**

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUES : M. SANDU, Directeur du service Action sportive et
associative Tél. : 02 32 82 22 13 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : jean.sandu@ville-maromme.fr**

Il est recommandé de formuler sa demande sur [le profil acheteur de la ville :](https://marchespublics.adm76.com)
<https://marchespublics.adm76.com>

Date d'envoi du présent avis : **le 22/03/2019**